



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°0949 (n° Galaxie 247), en Anglais, de la composante Polytech Montpellier est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CREUZE	VINCENT	PR	61
Mme	GAUSSENS	NOEL	PRCE	Anglais
Mme	GOVUS	JANE	PRCE	Anglais
M.	MAILLY	FREDERICK	MCF	63
Mme	VIGREUX	CAROLINE	MCF	33

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°0539 (n° Galaxie 248), en Génie mécanique - mécanique, de la composante Polytech Montpellier est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DESCHAUX - BEAUMÉ	FREDERIC	PR	60
Mme	FAUR	CATHERINE	PR	62
Mme	MARCHAL	AURELIE	PRAG	Ingénierie mécanique
M.	SAUREL	JEAN LOUIS	PRAG	Ingénierie mécanique
M.	SOULIE	FABIEN	PR	60

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n° 0000 (n° Galaxie 249), en Sciences industrielles de l'ingénieur option ingénierie électrique, de la composante Polytech Montpellier est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	CHEVALIER - LUCIA	DOMINIQUE	PR	62
M.	DUBREUIL	ERIC	PRAG	Ingénierie électrique
Mme	GODARY - DEJEAN	KAREN	MCF	61
M.	SILLY	GILLES	PR	33
M.	TORRES	LIONEL	PR	63

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1279 (n° Galaxie 250), en Anglais, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOURDAIS	AURELIE	MCF	11
Mme	BORRELL	VALERIE	MCF	60
M.	DURAND	DAVID	P.L.P.	Anglais
M.	MEYRE	JEAN-MICHEL	PRAG	EPS
Mme	PERRIN-DOUCEY	AGNES	MCF	09

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1286 (n° Galaxie 251), en Sciences de la vie et de la terre, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	ARBOIX	FRANCE	MCF	70
M.	BOYER	ANTONIN	MCF	70
Mme	GIZARD - CARLIN	AGNES	I.A/I.P.R.	SVT
M.	MEYRE	JEAN-MICHEL	PRAG	EPS
Mme	MUNIER	VALERIE	PR	28

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 1258 (n° Galaxie 252), en Documentation, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BISILLIAT - DONNET	FREDERIQUE	PRCE	Documentation
Mme	BRUNOT	GENEVIEVE	PREC	Sciences de l'éducation
M.	DIEUMEGARD	GILLES	MCF	70
Mme	RAYNAL	CECILE	PRCE	Documentation
M.	TORTERAT	FREDERIC	PR	07

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n°MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1212 (n° Galaxie 253), en Mathématiques, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DURAND	BENOIT	PRAG	EPS
Mme	LOUBET	MARTINE	PRAG	Mathématiques
M.	MOLLERA	CYRIL	IA/I.P.R.	Mathématiques
Mme	ROBO	ELEDA	MCF	26
Mme	TUFFERY - ROCHDI	CHANTAL	MCF	26

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n°MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°1283 (n° Galaxie 254), en Coordination pédagogique et ingénierie de formation, de la composante Faculté d'éducation est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BRUZAN	ADINEL DORIN	I.A/I.P.R.	Philosophie
Mme	CWICZYNSKI	MARIE LAURENCE	PRAG	Lettres
M.	GROENINGER	FABIEN	MCF	70
Mme	JOUAN	SYLVIE	PRCE	Philosophie
Mme	MARQUIÉ - DUBIÉ	HELENE	MCF	16

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°0578 (n° Galaxie 255), en Génie civil, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AUSSET	ALAIN	PRCE	Sciences de l'ingénieur
Mme	DENHEZ	CAROLINE	PRAG	Lettres
M.	EL YOUSOUFI	MOULAY SAID	PR	60
Mme	FICHARD - CARROLL	AGNES	PR	69
M.	QUIRANT	JEROME	MCF	60

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0580 (n° Galaxie 256), en Génie électrique et informatique industrielle, de la composante IUT de Nîmes est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	DEPEYRE	PHILIPPE	PRAG	Ingénierie mécanique
M.	DESRAT	WILFRIED	MCF	28
M.	EFFANTIN	PATRICK	PRCE	Ingénierie électrique
Mme	LACOUR - KOOBUS	CATHERINE	MCF	26
Mme	ISPAS - CROUZET	SIMONA	MCF	28

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi n°0416 (n° Galaxie 257), en Economie et gestion, de la composante Montpellier Management est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	AUGE	BERNARD	MCF	06
Mme	MAUREL	CAROLE	MCF	06
Mme	MUSSOL	SARAH	MCF	06
Mme	PIERROT	FRANCOISE	MCF	06
M.	VERNHET	ALEXANDRE	PRAG	Economie et Gestion

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier

Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0360 (n° Galaxie 258), en Anglais, de la composante UFR Droit et Science Politique est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

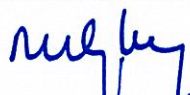
Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BLAY - GRABARCZYK	KATARZYNA	MCF	02
M.	DEZE	ALEXANDRE	PR	04
Mme	JEANJEAN	YURA	MCF	14
M.	MESANS - CONTI	PASCAL	PRCE	Anglais
M.	TEHRANI	ADRIEN	PR	01

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0374 (n° Galaxie 259), en Education physique et sportive, de la composante UFR STAPS est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

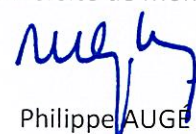
Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BOISOT	SOPHIE	PRAG	EPS
M.	FAVIER	FRANCOIS	MCF	74
M.	MARIN	LUDOVIC	PR	74
M.	RICHARD	THIERRY	PRAG	EPS
Mme	ROSSARIE	JEANNE	PEPS	EPS

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier



Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieurs pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0744 (n° Galaxie 260), en Electronique, Automatique, Informatique industrielle, de la composante Faculté des sciences est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	ABDELAZIZ	SALIH	MCF	61
Mme	HURTREZ	SYLVIE	PR	67
M.	MARTINEZ	FREDERIC	MCF	63
Mme	TOURNIER	ISABELLE	PR	32
M.	VIRAZEL	ARNAUD	PR	61

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 0083 (n° Galaxie 261), en Anglais, de la composante UFR Pharmacie est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BANULS	BEATRICE	PRAG	Biochimie
M.	LISOWSKI	VINCENT	PU-PH	81
Mme	MARY	SOPHIE	PR	87
M.	NICKSON	GREGORY	PRCE	Anglais
Mme	WEMYSS	CAROLINE	PRCE	Anglais

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5;
- Vu la note de service n° MENH2511655N du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026;
- Vu les délibérations du conseil d'administration du 17/11/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement;

ARRETE :

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 9999 (n° Galaxie 262), en Economie et gestion, de la composante IUT de Béziers est mise en place au titre du recrutement 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	CAVAGNA	NUMA	MCF	06
M.	DESROUSSEAUX	PIERRE-ANTOINE	PRAG	Mathématiques
Mme	DUNIACH	KRISTA	MCF	06
Mme	GONZALEZ - HEMON	GEORGINA	MCF	06
Mme	MOGUET	MARIE-FRANCOISE	MCF	06

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 17/11/2025

Le Président
de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ